

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 AVRIL 2008

1/ Commission administrative chargée de la révision de la liste électorale politique

Le conseil municipal approuve la désignation des membres de la commission administrative chargée de la révision de la liste électorale politique :

Passy chef lieu est	Jean Paul PASCAL
Passy chef lieu ouest	Laurent LAOUST
Chedde centre	Susane PEREIRA
Chedde est	Patricia ASTORI
Marlioz	Marthe BROCHAIN
Plateau d'Assy	Martine MARCHAL
Les Plagnes	Bruno TERLIER

2/ Création et composition de la commission municipale : sécurité concernant les établissements recevant du public

Approbation de la création de la commission municipale SECURITÉ concernant les établissements recevant du public (ERP), ainsi que de sa composition.

Monsieur le Maire étant membre de droit de toutes les commissions.

membres	:	1-	Michel COLLIQUET
		2-	Gérard DELEMONTEX
		3-	Jean-Paul PASCAL
		4-	Yves TISSOT
		5-	Marthe BROCHAIN
		6-	Jean-Pierre BENA
		7-	Myriam SALER

3/ Création d'une commission consultative des services publics locaux

L'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Locales introduit par l'article 5-1 de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 prévoit la création dans les communes de plus de 10 000 habitants d'une commission consultative des services publics locaux.

Cette commission doit être consultée pour tout nouveau projet visant à confier à un tiers un service public, par voie de délégation ou à travers l'exploitation d'une régie, à condition que celle-ci soit dotée de l'autonomie financière (qu'il s'agisse de Services Publics Industriels et Commerciaux ou de Services Publics Administratifs).

Article L 1413-1 :

« Cette commission, présidée par le maire, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante. »

Le conseil municipal approuve la désignation des élus suivants à la commission consultative des services publics locaux ainsi qu'il suit :

- 1- Martine MARCHAL
- 2- Philippe BEGHEIN
- 3- Michel DUBY
- 4- Gilbert PERRIN

4/ Représentant à la Commission Départemental d'Equipement Commercial (C.D.E.C.)

Approbation de la désignation de Monsieur Stéphane PANGALOS et Monsieur Gérard DELEMONTEX pour siéger à la Commission Départementale d'Equipement Commercial. Monsieur le Maire étant membre de droit.

5/ Désignation d'un correspondant défense

Approbation de la désignation d'un correspondant défense : Monsieur Michel COLLIQUET.

6/ Comité consultatif de la réserve naturelle de Sixt-Passy - désignation de 2 membres du conseil municipal

Approbation de la désignation de représentants de la Municipalité de Passy au Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Sixt-Passy

Monsieur Stéphane PANGALOS
Monsieur Gérard DELEMONTEX

7/ Indemnités de fonction du Maire

Approbation du taux de 63 % à l'indice de référence de la fonction publique pour l'indemnité de fonction de Monsieur Gilles PETIT-JEAN GENAZ, Maire de Passy.

A cette indemnité s'appliquera la majoration de 25%.

La délibération prend effet le 21 mars 2008.

8/ Indemnités de fonction des Adjointes du Maire et d'un conseiller municipal

Approbation de l'application respective des taux d'indemnités à chacun des adjoints et à un conseiller municipal.

	Nom Prénom	Délégation	Taux
1 adjoint	PERROUD Martine	Personnel	24,8 %
2 adjoint	COLLIQUET Michel	Finances	24,8 %
3 adjoint	MARCHAL Martine	Tourisme	24,8 %
4 adjoint	PANGALOS Stéphane	Développement économique	24,8 %
5 adjoint	BROCHAIN Marthe	Affaires sociales	24,8 %
6 adjoint	CANEPA Jacques	Plan et expansion / PLU	24,8 %
7 adjoint	CANTELE Nadine	Education Jeunesse	24,8 %
8 adjoint	TOBE Anne	Affaires culturelles	24,8 %
9 adjoint	TISSOT Yves	Environnement / développement durable	24,8 %
C. municipal	BEGHEIN Philippe	Sports	6 %
Adjoint spécial	TERLIER Bruno	Adjoint spécial des Plagnes	6 %

A cette indemnité s'appliquera la majoration de 25%.

9/ Renouvellement du contrat de collaborateur du Cabinet du Maire

Approbation du renouvellement du contrat de collaborateur du Cabinet du Maire pour la durée du mandat municipal.

10/ Frais de déplacement des élus

Les élus municipaux peuvent être amenés à effectuer des déplacements dans le cadre de leur compétence pour des missions d'intérêt général.

Les frais de déplacement (transport, repas, nuitées) sont pris en charge de manière générale en application de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon les règles fixées par le décret 437 du 28 mai 1990 (et la circulaire du 6 novembre 1990 publiée au JO du 9 décembre).

Approbation de l'application de la prise en charge des frais de déplacement selon les règles exposées ci-dessus.

11/ Convention d'adhésion au service d'assistance administrative « retraite » du Centre de Gestion 74

Véritables partenaires institutionnels des collectivités territoriales, les centres de gestion ont une connaissance parfaite de l'environnement territorial, et peuvent, entre autre, intervenir par convention, sur des tâches relatives aux dossiers de retraite « CNRACL ».

Approbation de la convention à passer avec le Centre de Gestion 74, avec effet au 1^{er} mai 2008.

12/ Transformation de poste (finances)

Approbation de la suppression d'un poste de « rédacteur chef » et la création d'un emploi de « responsable du service finances/comptabilité » ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs et au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai 2008.

13/ Transformation de postes

Approbation de la suppression d'un poste d' « ingénieur chef » et la création d'un emploi de « responsable d'exploitation informatique » ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à compter du 1^{er} avril 2008.

Approbation de la suppression d'un poste d' « adjoint administratif » et la création d'un emploi d' « assistant administratif » ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs, à compter du 1^{er} avril 2008.

14/ Nomenclature des emplois

Pour rationaliser la gestion des ressources humaines, une nomenclature des emplois a été réalisée à Passy, dotant chaque responsable d'un outil de management de son équipe, améliorant la gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences, et mettant en adéquation les demandes de formation avec les besoins de la collectivité.

Approbation de la nomenclature de 91 emplois répertoriés à la Mairie de Passy, avec les grades ou (et) cadres d'emplois correspondant à ces emplois.

15/ Classe de découverte / attribution d'une subvention exceptionnelle (Marlioz élémentaire)

Les classes de CE2 – CM1 – CM2 de l'école de Marlioz Elémentaire souhaitent partir en classe de découverte au Plateau des Glières (trois jours et deux nuitées) du 13 au 15 mai 2008. Le Conseil Général de Haute-Savoie attribue une subvention de 10 € par jour et par élève, à la condition que la commune de l'école verse cette même somme.

Approbation du versement d'une subvention d'un montant total de 1.440 €

16/ Vente du lot n° 3 dans la ZAE des Egratz

Approbation de la vente à M. Gianesini, artisan serrurerie et métallerie, de la parcelle cadastrée « les Grands Clos » de 1589 m² (constituant le lot n° 3 du lotissement des Egratz), pour un montant de 38 930,50 €

17/ Construction de l'école de Passy chef-lieu / demande de subventions auprès de l'Etat et du Département

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subventions avait été sollicitée par délibération en date du 29 janvier 2004 auprès de l'Etat et du Département dans le cadre du programme de réalisation de l'école de Passy au Chef-Lieu.

La Commission Permanente du Conseil Général du 2 avril 2001 avait inscrit cette opération au programme départemental 2001 de constructions scolaires du 1^{er} degré en prenant compte de la construction de 2 classes maternelles, 3 classes élémentaires et d'un restaurant scolaire.

Le programme de travaux a été modifié et réactualisé. Il se décompose comme suit :

- 3 classes maternelles
- 4 classes élémentaires
- 1 restaurant scolaire
- 2 salles de repos (maternelle)
- 1 salle de motricité (maternelle)
- des locaux réservés aux membres enseignants
- 1 bibliothèque scolaire

Le montant total de l'opération s'élève à :

- travaux de l'école : 3 744 418,26 €HT (travaux de voirie non compris)
- maîtrise d'œuvre : 500 323,32 €HT.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération de travaux, le conseil municipal approuve

- la demande de subvention auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie, au taux maximum,
- la demande de réajustement du montant de la subvention octroyée par la commission permanente du 02/04/2001 auprès de M. le Président du Conseil Général.

18/ Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation d'un collecteur d'eaux pluviales (accès SDIS)

Dans le cadre de l'aménagement de la voie d'accès du S.D.I.S., un collecteur d'eaux pluviales diamètre 300 mm doit être créé.

Toutefois, par anticipation pour récupérer les eaux pluviales du Carrefour et de l'Avenue de l'Aérodrome, ce collecteur doit être dimensionné avec un diamètre 100 mm, ce surdimensionnement étant en partie à la charge du Conseil Général car le bassin versant concerne la route départementale 43.

La Commune de PASSY sollicite le Département pour une participation financière correspondant à la différence entre la mise en place d'un collecteur diamètre 1000 mm et un collecteur diamètre 300 mm.

Approbation du conseil municipal pour solliciter l'octroi d'une subvention au meilleur taux auprès du Conseil Général de Haute-Savoie.

19/ Demande de subvention auprès du Conseil Général pour dégâts exceptionnels

Des travaux ont été réalisés ou vont l'être au titre de dégâts exceptionnels, à savoir :

Travaux réalisés en 2007

- Suite à un affaissement en date du 1^{er} avril 2006 de la Route des Storts au droit de la propriété MENALDO : réalisation d'une micro-berloise en 2007.
Coût de l'opération = 260 000 €TTC.
- Suite à un affaissement en date du 10 août 2007 du Chemin des Dames, des travaux de première urgence ont été exécutés pour protéger la propriété située à l'aval et un élargissement côté amont par paroi clouée a été réalisé pour permettre l'accès aux riverains et le passage des véhicules de secours en cas d'intervention.
Coût = 67 750 €TTC.

Travaux à réaliser en 2008

- Confortement du Chemin des Dames côté aval en réalisant une paroi berlinoise.
Coût de l'opération = 135 000 €TTC.
- Suite à une crue du Nant Gibloux en date du 24 mai 2007, des travaux de protection de berges au droit du Pont du Gibloux situé Rue René Dayve doivent être réalisés par la mise en place d'enrochement.
Coût de l'opération = 55 000 €TTC.

Travaux à réaliser ultérieurement

- Suite à la crue du Nant Gibloux, la culée rive gauche du Pont de la Voutrière est affouillée. Des travaux de confortement doivent être exécutés.
Coût estimé à 26 000 €TTC.
- Route des Storts, devant la propriété LAMBERT, la chaussée s'affouille côté aval depuis quelques années. Des rechargements successifs sont mis en oeuvre en enrobés pour permettre la circulation. Les travaux de confortement envisagés consistent à réaliser une paroi berlinoise.
Coût estimé à 75 000 €TTC.

Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention au titre des dégâts exceptionnels, au meilleur taux, auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie